

Conseil Consultatif Vélo (CCV)

Rapport d'activités 2024

1. Présentation

En mars 2021, la Ville de Charleroi s'est vue notifier par le SPW Mobilité-Infrastructures que son dossier en qualité de « Commune pilote Wallonie Cyclable 2020 » avait été retenu. Dès lors, conformément au règlement lié à l'appel à projet, la Ville a lancé la procédure de mise sur pied d'une « Commission Consultative Vélo ». L'organe consultatif doit comporter des autorités locales, des autorités régionales et des représentants des usagers. En fonction des thèmes abordés, des intervenants externes peuvent également y être conviés.

Considérant que le CCV représente un lieu d'échanges à propos :

- Des projets d'aménagements cyclables envisagés par la Ville ;
- Des problématiques techniques rencontrées par les usagers à vélo ;
- Des calendriers techniques à rencontrer en vue de rejoindre les objectifs liés au statut de « Commune pilote Wallonie Cyclable » ;

Un appel à représentation a été lancé auprès des autorités politiques, des services internes de la Ville et des partenaires publics externes. Un formulaire de candidature en ligne (diffusé sur le site internet de la Ville) a quant à lui permis de récolter 50 candidatures citoyennes.

La liste des membres a été approuvée par le Conseil communal le 25 avril 2022.

Répartition des membres du CCV:

- Représentation politique : 5
- Partenaires publics : 6
- Services internes de la Ville : 3
- Représentation citoyenne (1 membre par district) : 5
- Le Président : Mr Xavier Desgain
- Le Vice-Président : Mr Eric Goffart

2. Séances plénières

Trois réunions ont eu lieu en 2024 :

- Le 20 février
- Le 18 juin
- Le 24 septembre

CONTACTS

Amandine CRAPS
Amandine.craps@charleroi.be
Florian HOUYUX
Florian.houyoux@charleroi.be

Chaussée de Lodelinsart, 327
6000 Charleroi
T. 071/86.09.07 (Cathy Libois)
T. 071/86.06.03 (Florian Houyoux)



3. Thématiques abordées

- Etat d'avancement du Plan d'Investissement Mobilité Active Communal et Intermodalité (**PIMACI**) 2022-2024 : présentation des plans de plusieurs projets, questions et remarques des membres ;
- Etat des lieux du projet de **Ring Vélo** : présentation des plans, des étapes liées à ce dossier, de l'avancée des différents chantiers
- Etat d'avancement du stationnement vélo : présentation des différentes typologies de stationnement prévus et des différents marchés ainsi que des localisations projetées.
 - Etat des lieux des projets du SPW sur l'entité :
 - Etat d'avancement des projets encore au stade de l'étude ou de l'attribution de marché : Grand Conty, Passerelle Hoyas.
 - Annonce des prochains chantiers : Ring Vélo Sud Cité Parc, Hublinbu, Rue Richard Dupierreux, piste cyclable vers l'Aéropôle, cyclostrade Charleroi-Binche-Mons.
 - Mise en avant des problèmes liés aux travaux en cours (Rue du Port, rue de Trazegnies, autour de la gare de Charleroi-Central, Ring vélo, Rue Ali Automne, Rue de Zone, Passerelle de l'Eau d'Heure) : discontinuité des itinéraires suite aux travaux, stationnement à adapter, marquage en patchwork, bordures, traversée des voies de tram, revêtement glissant.
 -
- Etat d'avancement sur l'implantation des Sens Uniques Limités (**SUL**) : certains quartiers sont terminés, d'autres sont en cours et d'autres sont programmés. Les SUL ne sont pas la priorité pour la Signalisation et ne font pas l'objet d'un budget spécifique ce qui ralentit considérablement les choses.
- Etat des lieux de l'entretien des Ravel et pistes cyclables
- Etat des lieux des démarches et aménagements aux abords des écoles pour encourager l'usage du vélo au quotidien : les aménagements sont repensés, y compris pour les vélos, lorsqu'une voirie est rénovée de façade à façade. Une réflexion est en cours pour prioriser les écoles où les aménagements sont quasiment inexistantes. Les écoles ont peu de moyens pour proposer des aménagements pour l'accueil de vélos.
- Présentation du baromètre cyclable du GRACQ : voir synthèse, détail et classement des communes en annexes.
- Etat d'avancement de la Charte de l'Espace Public : la Charte a pour objectif de garantir la prise en compte du principe de hiérarchisation des modes de déplacement dit « Principe STOP » dans les aménagements de voirie et des espaces publics. Cette Charte sera distribuée à tout acteur intervenant dans la conception et la réalisation des espaces publics sur le territoire communal.
- Brainstorming autour du fonctionnement du CCV : invitation de suppléants d'office, rédaction d'avis, présenter l'avancement des dossiers sur le site de la Ville, désignation d'un rapporteur pour chaque réunion, séances sur le terrain, séance en deux parties avec une première sur l'avancement des projets Ville et une seconde pour des sujets apportés par les membres.